



Rhône-Alpes, Rhône
Bron
95 boulevard Pinel

Immeuble dit bâtiment des tranquilles et semi-tranquilles du quartier des hommes, 1e et 2e division hommes, actuellement bâtiment 304

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69004385
Date de l'enquête initiale : 2009
Date(s) de rédaction : 2009
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : dit bâtiment des tranquilles et semi-tranquilles du quartier des hommes
Destinations successives : Bâtiment 304

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2009, OA, 899

Historique

Le bâtiment des tranquilles et semi-tranquilles du quartier des hommes a été construit lors de la première tranche de travaux de l'asile, entre 1869 et 1878. Au rez-de-chaussée se trouvaient un chauffoir, un réfectoire et un lavoir pour la vaisselle, un lavabo et deux cabines de dépôt. Le bâtiment possède deux étages qui contenaient les dortoirs et chambres d'isolement, ainsi que deux chambres de gardiens à chaque étage. Du milieu de la façade antérieure (ouest) partait perpendiculairement un promenoir couvert menant à des cabinets d'aisance au-delà duquel se trouvait un saut-de-loup. Il est aujourd'hui doublé par une adjonction moderne en béton sur sa façade ouest (après 1966).

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 20e siècle
Dates : 1869 (daté par source, daté par travaux historiques), 1878
Auteur(s) de l'oeuvre : Antonin Louvier (architecte, attribution par source)

Description

Le bâtiment des tranquilles et semi-tranquilles du quartier des hommes est symétrique de son homonyme dans le quartier des femmes. Il est construit en moellons enduits, un cordon de pierre de taille doublé de briques formant liaison à la hauteur de chaque plancher. Les angles sont en moellons piqués, les encadrements des baies et des portiques latéraux en pierre de taille. Plusieurs bandeaux de briques forment des motifs décoratifs sous la saillie des toitures, dont l'extrémité de la charpente est visible. Louvier conçoit un bâtiment en forme en H allongé : une longue aile centrale terminée par deux avant-corps latéraux. L'aile centrale était dotée d'un portique soutenu par des colonnes en pierre de taille (disparu) sur la façade donnant sur la partie centrale (est). Seules subsistent aujourd'hui les parties latérales du portique intégrées dans le bâtiment : les deux serliennes dont l'arc segmentaire central est coiffé d'une clé. Les encadrements des baies en pierre de taille présentent des linteaux en arcs segmentaires au rez-de-chaussée, des linteaux en bâtière au premier étage et des linteaux droits au deuxième étage. Les escaliers construits par Louvier se trouvent aux extrémités du bâtiment dans les avant-corps latéraux (nord et sud).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique ; enduit ; moellon ; pierre de taille

Matériau(x) de couverture : tuile plate mécanique

Plan : plan symétrique

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 2 étages carrés

Élévations extérieures : élévation ordonnancée

Type(s) de couverture : toit à deux pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours sans jour, en maçonnerie

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié, bon état

Statut, intérêt et protection

Doit faire l'objet d'une restructuration intérieure dans le cadre de la loi MOP.

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public

Présentation

Département du Rhône. Monographie de l'asile public d'aliénés élevé à Bron. Etat descriptif des plans, dessins et photographies, envoyés à l'Exposition universelle de 1878 par le Conseil Général du département, Lyon, imprimerie Alf. Louis Perrin et Marinet, 1878, p. 8-18

DISPOSITIONS GENERALES ET CLASSIFICATIONS DES QUARTIERS

Une large avenue, plantée de quatre rangées de marronniers, conduit à la grille d'entrée de l'asile, flanquée de deux pavillons de portiers.

Fonctionnaires et employés. De chaque côté de l'avenue prolongée au-delà de la grille, sont établies les habitations particulières des fonctionnaires ; c'est-à-dire la maison du Directeur ; vis-à-vis de celle-ci, celle du médecin en chef ; celle du receveur-économe, vis-à-vis de celle du médecin adjoint, et celle des internes faisant face à celle du pharmacien. Ces habitations contiennent, au rez-de-chaussée, les salons, salle à manger, cuisine et cabinet des fonctionnaires, ainsi que les bureaux de leurs employés ; au premier étage, les chambres à coucher de la famille, et au-dessus les greniers avec chambres de domestiques.

L'étendue de chaque maison est proportionnée à l'importance du fonctionnaire, et chacune d'elle est entourée d'un jardin. Leurs entrées sont disposées de façon à ce que les personnes de la famille et les domestiques n'aient pas à se rencontrer à chaque instant avec les employés et les visiteurs se rendant dans les bureaux.

Deux habitations plus modestes sont établies derrière les pavillons de portiers, et sont affectées au logement de quatre employés aux écritures et à la comptabilité.

Les fonctionnaires de tous ordres occupent donc, comme on le voit, un vaste emplacement subdivisé en jardins et placé en dehors du groupe principal des bâtiments occupés par les aliénés.

Chapelle. A l'extrémité de l'avenue se présente la chapelle dont l'accès est également facile aux aliénés de chaque sexe et aux familles des fonctionnaires. En la plaçant à l'entrée de l'Asile proprement dit, l'architecte a pensé qu'il serait peut-être salutaire et certainement consolant pour les malheureux qu'on amène, comme pour les familles attristées, de se sentir dès l'abord placés sous l'égide de Celui qui seul peut donner la résignation et consoler toutes les douleurs.

La chapelle forme une croix grecque, dont deux bras plus allongés que les autres sont les nefs principales occupées, l'une par les hommes, l'autre par les femmes. Les autres bras sont destinés, celui en avant aux employés de tout grade et à leur famille, celui en arrière à la chapelle particulière des soeurs, avec autel à la Vierge. Au centre de la croix est placé le sanctuaire, avec autel principal vu des quatre nefs, et assez élevé pour former obstacle aux communications visuelles entre les hommes et les femmes. Dans les pans coupés de la partie centrale, on a ménagé des espaces réservés aux aliénés turbulents ou grimaçants qui pourraient déranger ou agiter leurs camarades, troubler le service divin, et qu'on ne voudrait cependant pas priver de sa salutaire influence. Une sacristie, un passage et un dépôt sont ménagés derrière la chapelle de la Vierge.

De chaque côté de la chapelle sont établis les pavillons et galeries d'entrée, à droite, du quartier des hommes, à gauche, du quartier des femmes. De vastes parloirs sont ménagés près des pavillons des concierges.

Derrière la chapelle s'étend une vaste cour entourée de galeries couvertes et séparant le quartier des hommes de celui des femmes ; c'est dans cette cour que sont établis les bâtiments communs aux deux quartiers : celui des services généraux et celui des bains et de l'hydrothérapie, dans lesquels les aliénés et leurs employés peuvent se rendre à couvert pour y chercher les aliments, les médicaments et les divers objets de vêtement et linge dont ils peuvent avoir besoin.

A cet effet deux galeries intérieures, une pour chaque sexe, aboutissent à deux salles de distribution, sur chaque face desquelles sont aménagées de larges guichets ouvrant, l'un sur la cuisine, les autres sur la pharmacie, la paneterie et le

monte-charge de la lingerie. Ce monte-charge, établi dans le passage conduisant à la cuisine, met en communication les lingerie et vestiaires, établis au 2^{me} étage, avec les guichets de distribution dont nous venons de parler.

La cuisine n'est point enclavée dans le bâtiment, mais entièrement saillante au dehors, de façon à ne point incommoder les services et les logements par les émanations, les vapeurs et la chaleur qui se dégagent toujours des fourneaux et des préparations culinaires. Elle est accompagnée de vastes locaux, bien aérés, pour laverie, épilucherie, boucherie, etc... Les dépôts pour les salaisons, le beurre, les graisses, les denrées pharmaceutiques, etc. sont ménagés dans des caves situées au-dessous de ce bâtiment et auxquelles on descend par un escalier aboutissant à la cuisine.

Depuis l'érection de l'asile, diverses modifications ont été apportées aux distributions du bâtiment D des services généraux. Le service de la pharmacie y a été agrandi par l'adjonction de deux laboratoires et de deux cabinets médicaux ; le reste du rez-de-chaussée est occupé par la paneterie, le réfectoire des soeurs et des employés, un magasin pour l'économat, des archives et une salle de réunion pour la commission de surveillance.

Des hangars pour le combustible et divers objets de matériel sont disposés autour des quatre petites cours de service.

Tout le premier étage de ce bâtiment est affecté, moitié au logement de la communauté, c'est-à-dire des soeurs chargées de la surveillance des femmes ; l'autre moitié était primitivement destinée au logement des gardiens ; mais ces derniers étant astreints à coucher dans les quartiers d'aliénés, les locaux qui leur étaient destinés ont pu être convertis, soit en dortoirs exceptionnels, soit en magasins d'approvisionnement.

Tout le second étage est consacré aux lingerie, vestiaires, ateliers de couture et de tailleurie, pour l'un et l'autre sexe.

Nous avons vu que la cuisine occupait une sorte de pavillon se reliant par un passage vitré au bâtiment des services généraux ; un pavillon semblable s'élève à la suite du premier ; c'est là que sont établis le puits principal, les pompes et les machines qui fournissent l'eau et la vapeur à l'établissement.

Bains et douches. Au-delà de ce pavillon dit des Machines, s'étend le quartier des Bains (bâtiment E), dans lequel sont réunis tout ce qu'on peut demander à la balnéation et à l'hydrothérapie. Les locaux affectés à chaque sexe, bien que réunis dans le même bâtiment en vue de l'unité du service, sont pourtant séparés d'une manière absolue par le pavillon central, dans le haut duquel sont établis les réservoirs d'eau chaude et d'eau froide.

Le sol des salles de bains est recouvert sur toute sa surface d'un caillebotis ou parquet à jour en bois de chêne, au-dessous duquel s'étend un sol en ciment dont les pentes prononcées laissent s'écouler dans l'égoût central les eaux de vidange des bains. Ce parquet à jour évite aux pieds des malades sortant du bain l'impression froide et dangereuse d'un dallage, et il laisse en même temps s'écouler facilement les eaux rejaillissant des baignoires. Toute la tuyauterie amenant les eaux chaudes et froides dans les baignoires, s'étend sur ce parquet, et il est facile d'y faire les travaux d'entretien, car les caillebotis s'enlèvent et se replacent à volonté sur tous les points.

Tout a été prévu dans chaque quartier pour rendre le service balnéaire et hydrothérapique aussi complet que possible : salle de bains ordinaires, salle de bains de pied, de bains sulfureux, aromatisés; douches de toute nature, chambres de repos, cabinets de bains pour les fonctionnaires, etc... Mais une chose importante manque encore à ce quartier, c'est le chauffage de tous ces locaux pendant l'hiver. On avait compté sur la vapeur de la chaudière pour atteindre ce but ; mais on a déjà tant demandé à cette chaudière pour le service des pompes, de la cuisine et des réservoirs d'eau chaude, qu'on a dû placer provisoirement des poêles dans les grandes salles, en attendant que l'on établisse un petit appareil pour chauffer toutes ces salles pour la circulation de vapeur.

Salle de réunion et bibliothèques. Derrière le bâtiment des bains est placée la grande salle de réunion pouvant contenir environ 400 aliénés de chaque sexe, assez valides pour assister aux séances musicales ou autres, qui y seraient données, pour opérer sur eux une salutaire distraction.

Une tribune placée au-dessus du vestibule et une entrée particulière seraient réservées aux fonctionnaires. Cette salle se rattache aux divers quartiers par des galeries couvertes.

A droite et à gauche de la salle des réunions, et sur le côté de la cour, sont placés deux bâtiments contenant chacun une grande salle de lecture et deux petites salles d'étude.

Nous ferons observer, toutefois, que l'érection de la salle de réunion et des bibliothèques n'étant pas d'une nécessité aussi absolue que celle des autres bâtiments de l'Asile, cette érection a été ajournée.

QUARTIER DES HOMMES ET QUARTIER DES FEMMES

On a vu que les bâtiments dont les dispositions viennent d'être détaillées, et qui, à l'exception des bibliothèques, sont communs aux deux sexes, ont été placés à l'intérieur d'une vaste cour centrale ; c'est à gauche et à droite de celle-ci que s'étend, d'un côté le quartier des hommes, de l'autre le quartier des femmes.

Il a été admis que la différence numérique, entre les populations des deux sexes, n'était pas assez importante pour donner aux bâtiments qui leur étaient destinés une étendue ou une forme différentes. Ils ont donc été disposés d'une manière tout à fait identique, et ce qui sera dit d'un quartier peut s'appliquer à l'autre en ce qui touche les dispositions générales, car il est bien entendu que les aménagements et une partie des agencements intérieurs ont varié suivant les besoins, les règlements, les occupations et le traitement spéciaux à chaque sexe.

C'est autour de deux vastes cours plantées d'arbres et d'arbustes qu'ont été groupés les bâtiments affectés aux différentes catégories de malades de chaque sexe. Ces bâtiments sont reliés entre eux par des galeries qui permettent aux aliénés de se rendre à couvert aux salles de distribution, à la chapelle, aux parloirs, aux bains, etc., et aux fonctionnaires et employés de pouvoir parcourir tous les quartiers sans être exposés aux intempéries.

Aliénés tranquilles au nombre de 50, et semi-tranquilles au nombre de 50. Le bâtiment le plus rapproché des parloirs est divisé en deux parties complètement symétriques et affecté à deux catégories de malades : les tranquilles et les semi-tranquilles.

Au rez-de-chaussée sont disposés, pour chaque section, un chauffoir, un réfectoire et sa relaverie pour la vaisselle, un lavabo et deux cabinets de dépôt. Les lavabos sont formés de longues auges en pierre polie, d'un blanc jaunâtre, fixés au mur et alimentés par des robinets en cuivre, correspondant à un nombre égal de places.

Les promenoirs couverts, juxtaposés au mur séparatif des deux catégories, aboutissent au chauffoir, et à l'extrémité opposée sont les cabinets d'aisance fermés par un portillon montant seulement à hauteur de ceinture. Ce préau, ainsi que tous les autres, est orné de plantations (ils le seront plus tard d'une fontaine) et s'ouvre sur la campagne dont il n'est séparé que par un saut-de-loup.

Ce bâtiment est élevé de deux étages qui contiennent 100 lits, répartis en quatre dortoirs et huit chambres d'isolement ; plus deux chambres de gardien à chaque étage.

Faibles et vieillards au nombre de 36. A la suite, et dans une direction perpendiculaire à celle du bâtiment précédent, se trouve le quartier des faibles et vieillards, et des aliénés accidentellement malpropres. Il se compose, au rez-de-chaussée, d'un petit dortoir pour ces derniers avec leur chauffoir, leur réfectoire et une chambre de gardien ; d'un chauffoir et d'un réfectoire pour les faibles et les vieillards. Au premier étage sont deux dortoirs, trois chambres particulières et deux chambres de gardien.

Agitables au nombre de 32. Dans la même direction que le bâtiment précédent auquel il fait pendant, le bâtiment des agitables est disposé de manière à peu près identique ; une porte pratiquée à l'extrémité du préau permet de conduire directement, dans le quartier des agités, ceux des agitables dont l'état exige la mise en cellule.

Convalescents au nombre de 50. Situé de l'autre côté de la cour et en face du bâtiment des tranquilles, le bâtiment des convalescents est disposé semblablement à celui-ci, mais avec cette différence que, destiné à une population de 50 malades seulement, il n'a été élevé, pour le moment, que d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. En raison de sa destination, ce quartier est voisin de celui des infirmeries dont nous parlerons tout à l'heure.

Infirmeries et surveillance continue. A l'extrémité du quartier des hommes se trouve placé le bâtiment affecté au double service de l'infirmerie et de la surveillance continue. Comme il est contraire à l'hygiène de placer à rez-de-chaussée, sur un sol non voûté, des salles ou des chambres de malades, on avait destiné toute la partie centrale de ce rez-de-chaussée à des magasins, à un calorifère et à son dépôt de combustible ; mais par suite de la détermination prise, à la fin du 1876, de transférer à Bron tous les aliénés de l'Antiquaille, les locaux du rez-de-chaussée ont été agencés de manière à pouvoir les faire servir provisoirement de dortoir dans lesquels sont installés une soixantaine d'aliénés.

Dans les deux ailes sont établis, d'un côté le chauffoir, le réfectoire et le préau couvert des aliénés en surveillance continue ; et de l'autre des locaux semblables pour ceux des malades qui ne seraient pas complètement alités.

Au premier étage la partie centrale contient une petite salle d'infirmerie de 4 lits, 6 chambres particulières et un cabinet de bains.

L'aile communiquant avec la partie centrale contient deux salles principales d'infirmerie et neuf lits chacune et une double chambre de gardien avec tisanerie.

Les salles sont plus larges que les dortoirs des autres bâtiments ; il n'y a qu'un lit par trumeau et le cube d'air est d'environ 44 mètres par malade.

Dans l'aile opposée sont deux dortoirs de neuf lits avec leurs chambres de gardiens pour les aliénés en surveillance continue.

Détaché de la cour centrale du quartier des hommes à laquelle il se relie néanmoins par une galerie, ce bâtiment est précédé et suivi de préaux plantés d'arbres et ornés de jardins, exposés, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, et qui peuvent offrir aux malades des promenades abritées contre les rigueurs de l'hiver ou les ardeurs de l'été.

Agités en cellule. Le quartier des agités en cellule est placé à l'extrémité de chacun des quartiers généraux d'hommes et de femmes ; il est disposé en arc de cercle de grand rayon, et la galerie qui s'étend au-devant des cellules est assez large pour pouvoir servir de promenoir couvert. Chaque cellule a une porte sur cette galerie, et sur la face opposée une porte ouvrant sur un petit préau découvert ou jardin commun à deux cellules. Chacune d'elles est éclairée par le plafond dans lequel est ménagé un châssis vitré s'ouvrant à la volonté du gardien et pouvant aussi se fermer à l'aide d'un volet glissant sur des coulisseaux, afin de plonger au besoin l'agité dans l'obscurité.

Un passage réservé sous la toiture des cellules permet aux gardiens de s'approcher de toutes ces ouvertures, de même qu'un guichet pratiqué dans la porte de chaque cellule facilite la surveillance des agités.

Les chambres des gardiens ont été placées à l'angle formé par la rencontre de la partie circulaire avec la partie droite de la galerie.

A l'entrée de celle-ci est placée une salle de douches et des cabinets de bains pour ceux des malades dont l'agitation extrême ne permettrait pas de les conduire jusqu'au quartier des bains et de l'hydrothérapie.

Les plans comportent des cabinets d'aisance à l'extrémité de chacun des préaux découverts ; mais à l'exécution, M. le médecin en chef, directeur, fit remarquer avec raison que l'agité, renfermé dans sa cellule, ne pourrait se rendre à volonté au cabinet et que les cellules seraient chaque jour souillées de déjections si le malade ne trouvait pas un siège à portée. A cet effet on a renoncé aux latrines projetées au bout de préau et on a installé, à l'angle de chaque cellule, un siège en ciment et fonte émaillée recouvert en bois de chêne. Le tuyau de chute, aussi en fonte émaillée, conduit perpendiculairement les

matières dans une petite tinette inodore et mobile placée dans l'excavation pratiquée sous chaque cellule, et d'où on l'extrait chaque jour, grâce au passage souterrain qui s'étend sous la galerie de surveillance.

Le mode de chauffage des cellules n'est pas encore arrêté, bien que différents systèmes aient été proposés ; il est probable, toutefois, que ce mode consistera dans un calorifère à air chaud.

Latrines et vidange. Conformément aux instructions données à ce sujet, les cabinets d'aisance de chaque quartier, à l'exception des infirmeries et des quartiers d'agités en cellule, ont été placés en dehors des bâtiments et à l'extrémité des promenoirs couverts. Ils sont établis dans des pavillons construits sur les sauts de loup et disposés de façon que les tinettes recevant les matières puissent être enlevées par les aliénés. Chaque siège est séparé du siège voisin par une haute dalle faisant cloison et sur laquelle sont ferrés les portillons dont nous avons déjà parlé.

Fermes et ateliers. En raison des services spéciaux à chaque sexe, la ferme et ateliers forment deux divisions bien distinctes dont les bâtiments sont séparés par une distance considérable.

Logement des travailleurs au nombre de 60. Le bâtiment principal de la ferme des hommes est affecté au logement de 60 travailleurs ; il est élevé de deux étages, le second ne s'étendant que sur une partie du premier. Le rez-de-chaussée contient les chauffoirs, réfectoires, relaveries et lavabos ; dans les étages supérieurs sont les dortoirs, les chambres d'isolement et de gardien.

Références documentaires

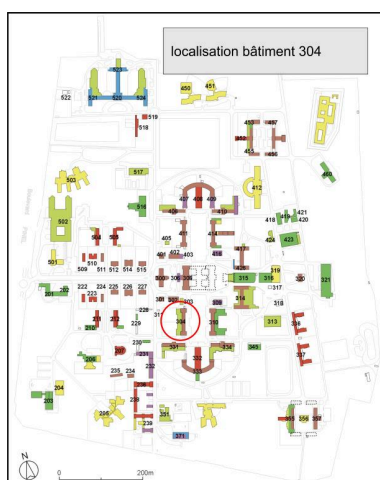
Documents figurés

- **WULLIAM, C.-L., FARGE. Recueil d'architecture : choix de documents pratiques. Paris : Librairie WULLIAM, C.-L., FARGE. Recueil d'architecture : choix de documents pratiques. Paris : Librairie générale de l'architecture et des travaux publics Ducher et Cie, 3e et 4e années, 1877. 3e section, édifices sanitaires, planches 9 à 18.**

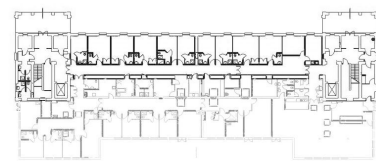
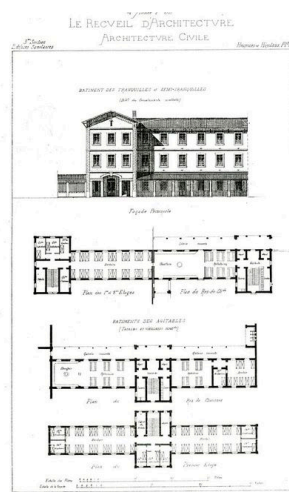
Bibliographie

- **Conseil général du Rhône. Session d'avril 1874. Aliénés. Rapport de M. Terver**
Conseil général du Rhône. Session d'avril 1874. Aliénés. Rapport de M. Terver. Lyon : Imprimerie Schneider frères, 1874
- **Département du Rhône. Monographie de l'asile public d'aliénés élevé à Bron. Etat descriptif des plans, dessins et photographies, envoyés à l'Exposition universelle de 1878**
Département du Rhône. Monographie de l'asile public d'aliénés élevé à Bron. Etat descriptif des plans, dessins et photographies, envoyés à l'Exposition universelle de 1878 par le Conseil Général du département. Lyon : Imprimerie Alf. Louis Perrin et Marinet, 1878
p. 14-15

Illustrations

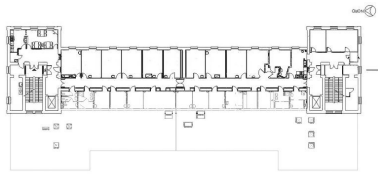


Localisation du bâtiment 304
Dess. André Céréza
IVR84_20196900171NUDA



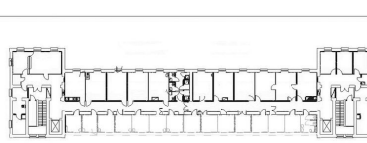
Plan du rez-de-chaussée. Les éléments grisés sont des adjonctions.
Repro. Ophélie Ferlier
IVR82_20096905255NUC

Façade principale, plans du rez-de-chaussée et des 1er et 2e étages, gravure, 1877
Repro. Ophélie Ferlier,
Autr. Wulliam et Farge
IVR82_20096904367NUC



Plan du 1e étage. Les éléments grisés sont des adjonctions.

Repro. Ophélie Ferlier
IVR82_20096905256NUC



Plan du 2e étage. Les éléments grisés sont des adjonctions.

Repro. Ophélie Ferlier
IVR82_20096905257NUC



Façade principale (est)
Phot. Ophélie Ferlier
IVR82_20096904368NUCA



Façade postérieure (ouest)
Phot. Ophélie Ferlier
IVR82_20096904370NUCA



Escalier remanié
Phot. Ophélie Ferlier
IVR82_20096904379NUCA



Combles : arc en moellons
Phot. Ophélie Ferlier
IVR82_20096904384NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon

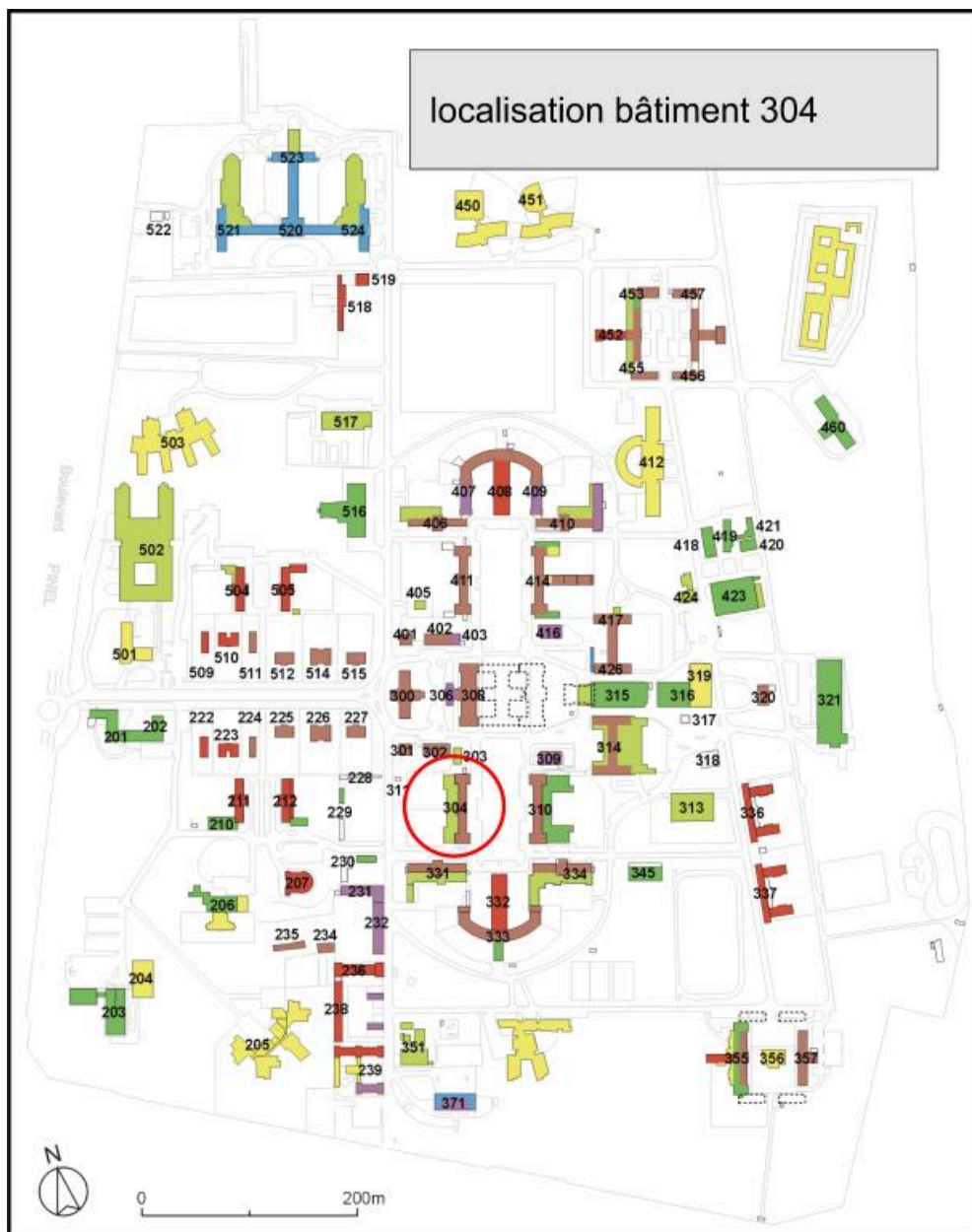
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Asile d'aliénés de Bron, puis asile départemental d'aliénés du Rhône, puis asile d'aliénés du Vinatier, actuellement centre hospitalier Le Vinatier (IA69004358) Rhône-Alpes, Rhône, Bron, 95 boulevard Pinel

Auteur(s) du dossier : Ophélie Ferlier

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

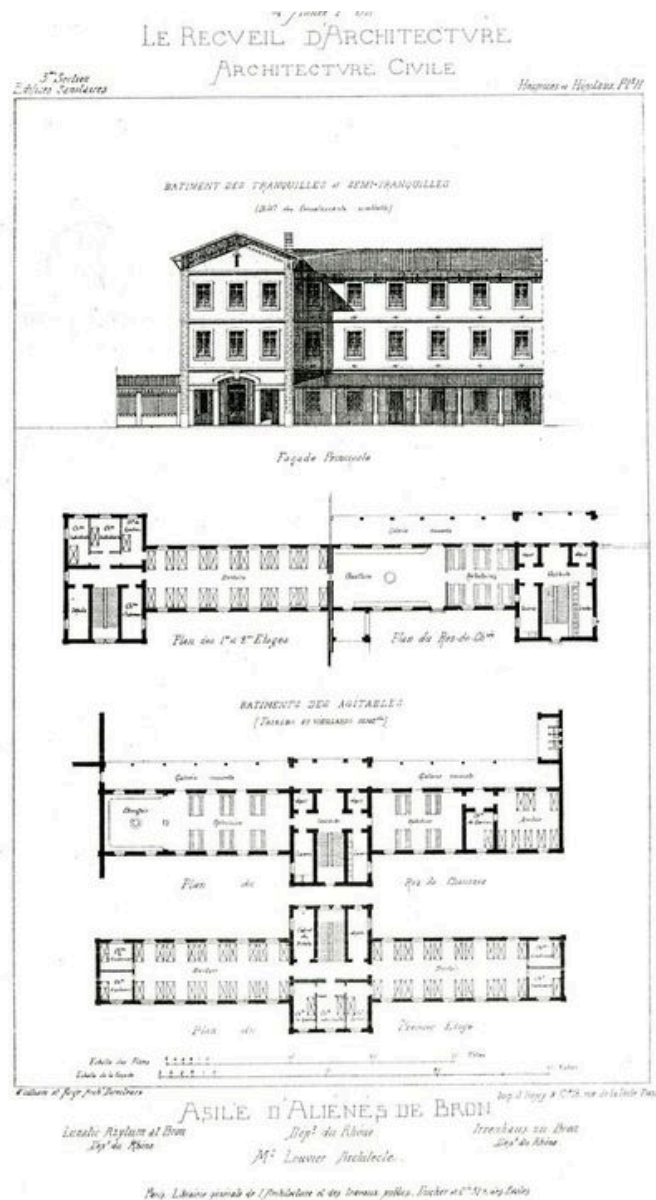


Localisation du bâtiment 304

IVR84_20196900171NUDA

Auteur de l'illustration : André Céréza

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade principale, plans du rez-de-chaussée et des 1er et 2e étages, gravure, 1877

Référence du document reproduit :

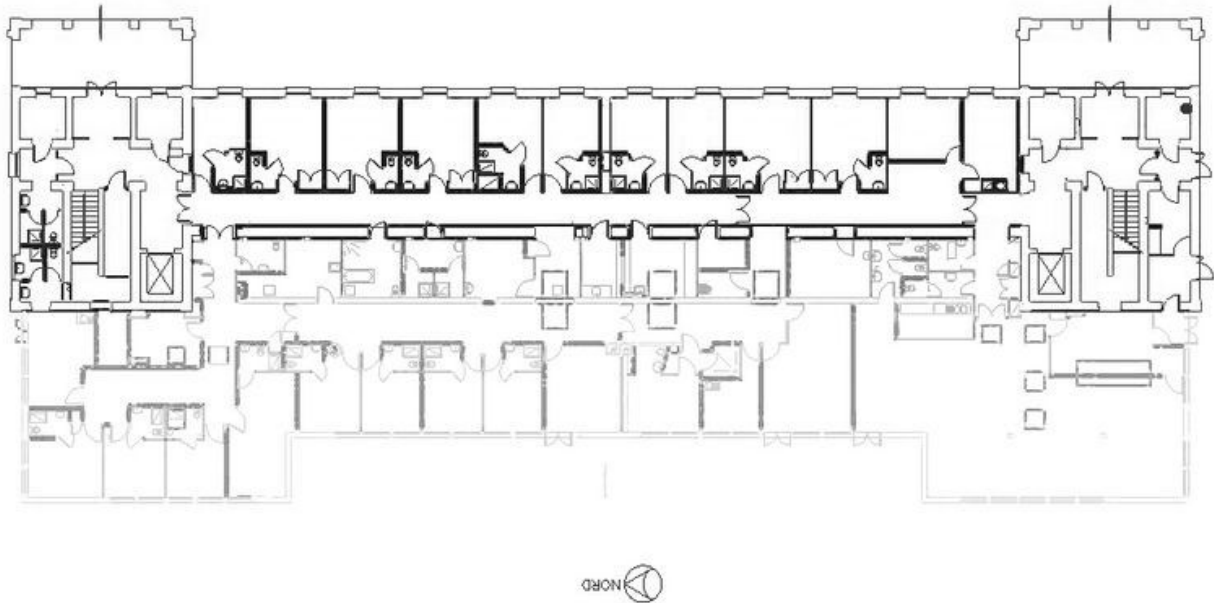
- **Recueil d'architecture : choix de documents pratiques, 1877 (3e et 4e années). 4e année, 3e**
Recueil d'architecture : choix de documents pratiques, 1877 (3e et 4e années). 4e année, 3e section, édifices
sanitaires, hospices et hôpitaux, planche 11
Collection particulière

IVR82_20096904367NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Ophélie Ferlier

Auteur du document reproduit : Wulliam et Farge

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

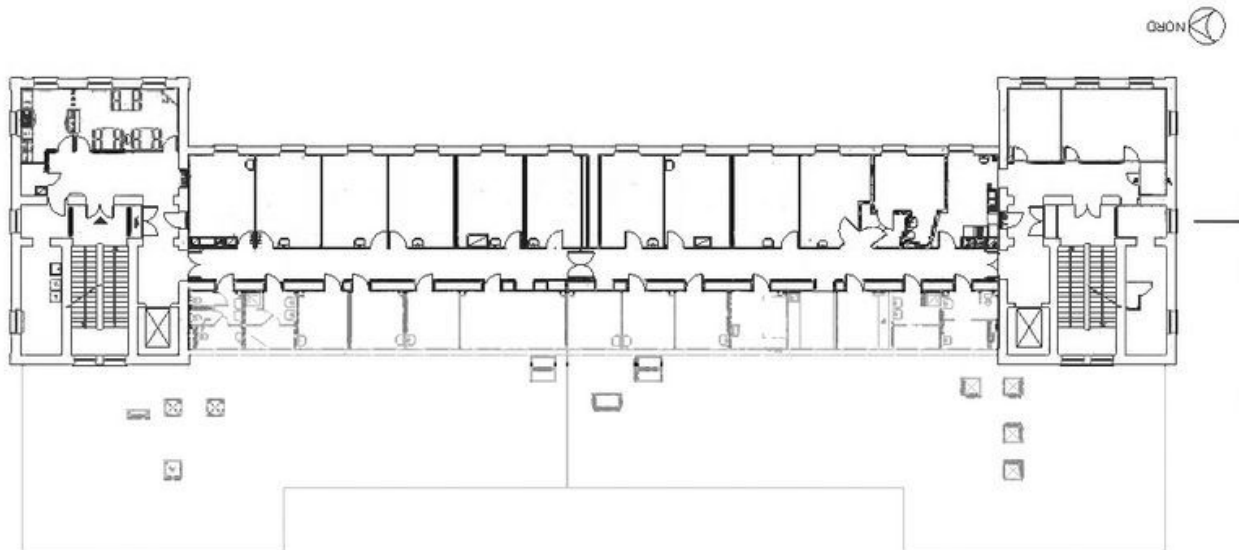


Plan du rez-de-chaussée. Les éléments grisés sont des adjonctions.

IVR82_20096905255NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

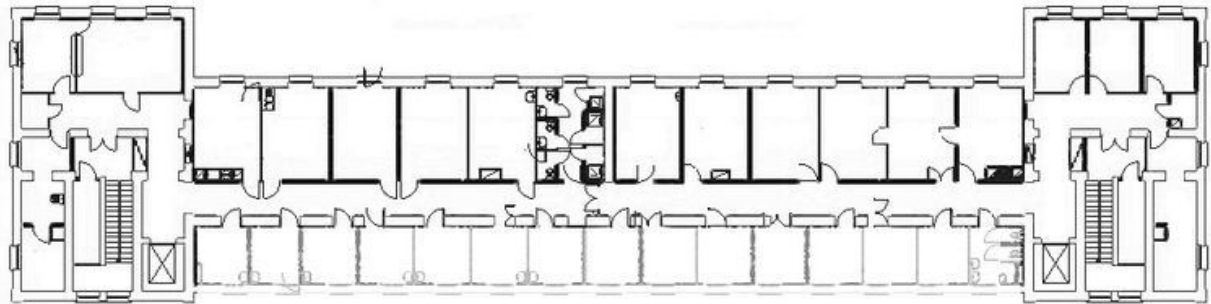


Plan du 1e étage. Les éléments grisés sont des adjonctions.

IVR82_20096905256NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du 2e étage. Les éléments grisés sont des adjonctions.

IVR82_20096905257NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade principale (est)

IVR82_20096904368NUCA

Auteur de l'illustration : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade postérieure (ouest)

IVR82_20096904370NUCA

Auteur de l'illustration : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier remanié

IVR82_20096904379NUCA

Auteur de l'illustration : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Combles : arc en moellons

IVR82_20096904384NUCA

Auteur de l'illustration : Ophélie Ferlier

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation